

ÊTRE À L'ÉCOUTE ET CRÉER DES CONDITIONS POUR QUE TOUS LES JEUNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ PUISSENT SE RÉALISER PLEINEMENT

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur
le Plan d'action 2021-2026 de la Stratégie d'action jeunesse du
gouvernement du Québec

Déposé le 4 décembre 2019



La Fondation Lucie et André Chagnon tient à saluer l'initiative du gouvernement du Québec d'entamer un dialogue avec les jeunes et les organisations impliquées dans le développement de la jeunesse québécoise. Nous nous associons entièrement à **la volonté exprimée par le premier ministre** dans le cahier de consultation sur le Plan d'action 2021-2026 de la Stratégie d'action jeunesse, soit celle **de « veiller à ce que nos jeunes bénéficient d'un climat favorable à leur succès et à leur bien-être »**. En effet, nous avons tous la responsabilité d'être à l'écoute et de créer les conditions pour que le Québec soit une société où chaque jeune puisse se réaliser et y participer pleinement.

Vous constaterez que notre mémoire n'aborde pas systématiquement les questions soulevées dans le cahier de consultation. Nous ne prétendons pas détenir l'expertise nécessaire pour nous prononcer sur tous les sujets. Cependant, après avoir exposé notre contribution philanthropique au développement des jeunes au Québec, nous émettons dans ce document deux recommandations qui ont trait essentiellement à l'importance d'être à l'écoute et de tenir compte des besoins des jeunes en situation de vulnérabilité dans l'élaboration de l'ensemble des politiques et programmes gouvernementaux.

1. La contribution de la Fondation Lucie et André Chagnon

Entièrement dédiée au Québec, la Fondation Lucie et André Chagnon a pour mission de contribuer à la prévention de la pauvreté en misant sur le développement du plein potentiel des jeunes. Nous souhaitons que le Québec soit une société solidaire, juste et inclusive qui permette à chaque enfant, chaque famille de se réaliser et d'y participer pleinement.

En menant cette consultation, le gouvernement réaffirme sa volonté de jouer son rôle en matière de politiques publiques, de financement et de programmes favorisant le développement de tous les jeunes. Le milieu philanthropique québécois a un rôle important à jouer, qui lui est propre. **Nous croyons que la contribution d'une fondation comme la nôtre doit s'ajouter et non se substituer au rôle essentiel et légitime de l'État.** L'État reste l'acteur démocratique de premier plan qui a, et doit garder, la capacité de réduire les enjeux liés à ses missions sociales.

En ce sens, plutôt que de participer au financement de services universels ou directs, **nous contribuons au renforcement de la capacité d'agir d'acteurs qui unissent leurs efforts afin de mettre en place les meilleures conditions pour que tous les jeunes aient les mêmes chances d'atteindre leur plein potentiel. Nous le faisons en privilégiant des démarches innovantes et en favorisant la collaboration et l'apprentissage.** La Fondation Chagnon a déboursé, depuis sa création en l'an 2000, quelque 800 millions \$ qui se sont ajoutés à des centaines de millions de dollars d'autres organismes philanthropiques, régionaux et gouvernementaux.¹

¹ Pour une vue d'ensemble de la trajectoire historique de la Fondation Chagnon depuis sa création, voir un article paru en français et en anglais dans la revue *The Philanthropist* : [S'intégrer au tissu social du Québec : les apprentissages tirés de la trajectoire de la Fondation Lucie et André Chagnon \(2000-2018\)](#).

En 2017, nous avons redéfini notre soutien philanthropique autour de trois pôles : 1) des regroupements travaillant au sein de **territoires**, 2) des **réseaux** œuvrant à l'échelle de la province, ainsi que 3) des organismes et des projets qui offrent des **ressources** :

- Nous soutenons, dans des **territoires défavorisés ou dans lesquels on retrouve de nombreuses familles défavorisées**, des regroupements de partenaires qui se mobilisent pour agir sur des enjeux liés au développement social et territorial, à la pauvreté et à la réduction des inégalités, au développement des enfants (dès la grossesse) et des jeunes (incluant la transition à l'âge adulte), ou à l'environnement dans lequel évoluent les enfants, les jeunes et leurs familles. Présentement, nous soutenons des démarches et des projets dans 35 territoires répartis dans l'ensemble du Québec. Il s'agit du territoire d'une ou de plusieurs MRC, d'un quartier ou même d'une région entière, selon la volonté et la dynamique de chacun des milieux.
- Les **réseaux communautaires, associatifs et professionnels** que nous soutenons regroupent des acteurs, des citoyens, des intervenants ou des décideurs qui innovent, partagent des pratiques et des connaissances, et participent au dialogue sur les politiques publiques. Ces réseaux œuvrent dans différents secteurs: communautaire, développement social, économique, municipal, petite enfance, philanthropique, scolaire. Plusieurs d'entre eux s'adressent aux adolescents et aux jeunes adultes. Par exemple, le projet CAR (collaborer, apprendre, réussir), la Coalition interjeunes, le Mouvement jeunes et santé mentale, le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec, le Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec, le Regroupement des maisons de jeunes du Québec, le Regroupement des organismes communautaires de lutte au décrochage.
- Enfin, afin de contribuer à la capacité d'agir des acteurs œuvrant dans les territoires et dans les réseaux, nous apportons notre soutien à des organismes et des projets qui offrent des **ressources (données, connaissances, apprentissages, outils, événements, etc.)**. Nous soutenons aussi des ressources destinées à la population et aux décideurs pour les informer et les sensibiliser à différents sujets liés à la prévention de la pauvreté et à la réussite éducative. Toujours en lien avec les adolescents et les jeunes adultes, mentionnons par exemple : Allô prof, Cartojeunes, le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), les Journées de la persévérance scolaire (JPS), l'Observatoire québécois des inégalités, le Sommet socio-économique pour le développement des jeunes des communautés noires, le Symposium « Entre le rêve et la réalité : Vers l'avenir de l'inclusion des familles immigrantes » (ACCESSS).

Outre ses contributions philanthropiques, la Fondation Chagnon consacrera d'ici 2028 jusqu'à 10 % de son capital (soit 200 millions \$) à des **investissements axés sur sa mission**, liés au logement abordable, aux systèmes alimentaires, à l'immobilier collectif et à l'insertion à l'emploi. Ces investissements axés sur la mission sont complémentaires à ses contributions philanthropiques. Ils nous offrent la possibilité de jouer un rôle dans le domaine de la finance sociale en recherchant et en développant de nouveaux produits financiers cohérents avec nos objectifs philanthropiques. Notre participation au Fonds d'investissement de Montréal (FIM), aux

Habitations Le Domaine (Montréal), à la Garantie solidaire ou à la Société immobilière locative à prix accessibles (Lévis) en témoigne.

2. Deux recommandations structurantes

Nos deux recommandations se veulent structurantes pour l'ensemble des actions gouvernementales en faveur des jeunes vivant au Québec, dans un souci à la fois de justice sociale et d'inclusion ainsi que de pertinence et d'efficacité.

2.1 Pour et par les jeunes : mettre en place des mécanismes continus d'écoute et de participation des jeunes ayant des parcours de vie différenciés ou vivant en situation de vulnérabilité, et des organismes qui œuvrent auprès d'eux, dans l'élaboration des politiques et des programmes qui les concernent.

En affichant sa volonté de consulter les premiers concernés pour définir son Plan d'action, le Secrétariat à la jeunesse se donne une condition gagnante pour assurer la pertinence, la cohérence et l'efficacité des actions gouvernementales. Cette écoute active devrait être continue et permanente.

De plus, **une attention particulière doit être accordée aux jeunes qui ont des parcours de vie différenciés et qui vivent dans des conditions plus difficiles ce qui compromet le développement de leur plein potentiel.** L'auteure Sophie Aubry, qui a mené une étude sur leur situation et leurs caractéristiques, les a décrits ainsi :

« Pour certain(e)s, les jeunes à risque seront appelé(e)s « jeunes de la rue », « jeunes marginaux(ales) », « jeunes en situation de précarité », « jeunes décrocheur(e)s », « jeunes désengagé(e)s ». Il existe autant d'appellations que de groupes de jeunes. Par moments, ceux-ci sont catégorisés en fonction d'une trajectoire de vie particulière et, parfois, par des éléments de ressemblance : abandon scolaire, difficultés d'intégration au marché de l'emploi, troubles de comportement, pour ne nommer qu'eux. Ce qui regroupe ces jeunes de façon générale est la situation d'exclusion qu'ils ou qu'elles vivent face à ladite « norme ».²

Certaines statistiques sont révélatrices. Ainsi :

- En 2018, **quelque 136 000 jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni sur le marché du travail, ni aux études, ni en formation.**³

² Aubry, S. (2012). *Jeunes à risque*. Plein milieu. http://asgp.qc.ca/documents/etude_jeunes_risque.pdf

³ Source : Institut de la statistique du Québec (2019). Regard statistique sur la jeunesse -- État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans 1996 à 2018 (p. 124), <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/regard-jeunesse-2019.pdf>,

- Le taux de pauvreté des jeunes de 16 à 25 ans est de 10,2% (soit environ 82 000 jeunes).⁴

Et c'est sans compter les enfants et les jeunes de 0 à 14 ans qui se trouvent déjà en situation de vulnérabilité:

- Au Québec, le taux de pauvreté chez les jeunes de moins de 18 ans est de 8,4 % (soit près de 130 000 jeunes).⁵

Demander aux jeunes eux-mêmes de définir les modalités d'expression et de participation à la Consultation est un premier pas important pour les impliquer dans l'élaboration du plan d'action. Nous vous invitons à consulter l'approche AVEC du Collectif pour un Québec sans pauvreté qui est une démonstration exemplaire de l'implication des personnes en situation de pauvreté dans les processus décisionnels qui les concernent. La Fondation Chagnon serait disposée à explorer avec les organismes concernés et le gouvernement des occasions de collaboration pour que la voix des jeunes ayant des parcours de vie différenciés soit entendue.

Une collaboration étroite serait opportune avec les travaux du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, Jean Boulet, qui a récemment demandé un portrait de la situation des jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont actuellement ni sur le marché du travail, ni aux études, ni en formation. Il souhaite que ce portrait puisse « cerner les problématiques qui les retiennent loin du marché du travail et qu'il propose des actions à mettre en œuvre pour favoriser leur insertion dans le marché du travail. Il sera ainsi possible de mener des actions ciblées auprès de ce groupe. »⁶ Selon nous, **le portrait serait exhaustif si la trajectoire de ces jeunes avant l'âge de 15 ans (dès la grossesse et la petite enfance) était intégrée à l'analyse et si les préoccupations dépassaient leurs seuls enjeux liés à l'emploi.**

De plus, nous encourageons le gouvernement, comme nous le ferons dans le cadre de la consultation sur le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, à offrir un soutien adéquat et durable à la mission et aux projets des organismes, communautaires et autres, luttant contre le décrochage ou qui ont une capacité démontrée de rejoindre les jeunes ayant des parcours de vie différenciés. Ce soutien doit aussi reconnaître le temps que les représentants de ces organismes consacrent à des activités de consultation et de concertation avec le gouvernement et d'autres parties prenantes.

2.2 Établir les priorités gouvernementales « jeunesse » en adoptant le principe d'universalisme proportionné

Si tous les jeunes ont, en théorie, les mêmes droits d'accès aux services publics, ils n'évoluent malheureusement pas tous dans les conditions qui leur permettront de se réaliser pleinement.

⁴ Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ) http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/mod1_p_1_8_13_0.htm

⁵ Selon la MPC, au Québec en 2017, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110013501>

⁶ <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2709169401>

Adopter le principe d'universalisme proportionné, c'est se préoccuper d'offrir des interventions universelles, mais avec une intensité ou des modalités qui varient selon les besoins et les conditions de vie des différentes populations. Nous recommandons que la Politique et la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement en fasse un axe privilégié, un filtre dans le choix de ses priorités, le déploiement de ses ressources et de l'ensemble de ses modalités d'action.

Le gouvernement du Québec a adopté l'universalisme proportionné dans sa Politique gouvernementale de prévention en santé qui définit ce principe ainsi : des mesures sont universelles...

« au sens où elles s'adressent soit à l'ensemble de la population québécoise ou à toute personne faisant partie d'un groupe particulier ayant des caractéristiques communes (ex.: les enfants, les jeunes, les adultes, les aînés). Dans leur actualisation, les mesures peuvent toutefois être adaptées selon des modalités ou une intensité permettant de mieux répondre aux besoins de certaines populations vulnérables (ex. : communautés autochtones, personnes ayant des incapacités diverses, minorités ethnoculturelles, groupes défavorisés sur le plan socioéconomique), de manière à réduire les barrières de différentes natures qui pourraient limiter l'accès aux actions qui découlent de ces mesures. Cette forme d'adaptation est une application du concept d'universalisme proportionné. »⁷

Une première étape serait de voir à la réalisation d'un état de la situation en vue de définir qui sont les jeunes en situation de vulnérabilité ainsi que les conditions qui expliquent les écarts en matière de conditions de vie et d'accès à des services. Ensuite, il serait judicieux de documenter les mesures, les stratégies ainsi que les organismes bien placés pour effectuer les transformations et réduire les obstacles au développement de ces jeunes. Ce travail pourrait optimiser les nombreuses consultations gouvernementales et les démarches organisées par divers organismes de la société civile.⁸

De plus, une telle démarche pourrait s'inspirer des travaux du comité-conseil « Agir pour que chaque tout-petit développe son plein potentiel » mis sur pied en 2019 par le ministre Mathieu Lacombe (ministère de la Famille). Le mandat de ce comité s'apparente à une approche d'universalisme proportionné puisqu'il est chargé de réaliser un état de la situation en vue de définir les caractéristiques des 156 000 enfants qui ne fréquentent pas de services éducatifs à l'enfance ainsi que les barrières d'accès aux services, et de documenter les stratégies à mettre en œuvre afin de joindre les familles de ces enfants.

⁷ <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf>, page 14.

⁸ Telles que les consultations récentes en matière d'éducation à la petite enfance, de réussite éducative, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de prévention en santé, d'action communautaire et de développement social, ainsi que des démarches réalisées par des organismes non-gouvernementaux, par exemple : [Poursuivons](#) / Groupe d'action en persévérance et en réussite scolaires (2013), [Commission sur l'éducation à la petite enfance](#) / Association québécoise des centres de la petite enfance (2017), [Sommet de la famille](#) / Réseau pour un Québec Famille (2018), [Ma voix compte](#) / Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (2018), [Conférence de consensus sur la mixité sociale et scolaire](#) / Centre de transfert pour la réussite éducative au Québec (2019).

Conclusion

Plusieurs conditions expliquant la vulnérabilité de certains jeunes interpellent des ministères qui ne sont pas traditionnellement associés à la Stratégie d'action jeunesse. Pensons, par exemple, aux enjeux de logement, de sécurité alimentaire, de revenu, d'intégration socioprofessionnelle, de conditions de travail, de taxation, de transport, d'aménagement du territoire ou de sécurité publique.

Pour se donner toutes les chances de réussir la mise en œuvre de la *Politique québécoise de la jeunesse 2030*, assumée par le premier ministre et guidée par son prochain Plan d'action, il nous semble plus que jamais opportun **que le Secrétariat à la jeunesse voit sa mission actualisée afin qu'il puisse jouer pleinement « un rôle stratégique de représentation des intérêts et des besoins des jeunes, afin d'influencer l'action gouvernementale »**⁹.

⁹ Site du Secrétariat à la jeunesse <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/secretariat/mission.asp>